

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 800-2017

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du Conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, le règlement 800-2017 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière concernant les composteurs à carcasses d'animaux.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 19 avril 2017.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 19 avril 2017.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe